

L'hon. M. CALDER (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Avec la permission de la Chambre j'aimerais faire une motion pour l'impression du rapport du comité spécial chargé de l'examen du bill n° 10.

La Chambre a déjà commandé 3,000 exemplaires de ce rapport, mais j'apprends que ces exemplaires sont épuisés et qu'il y a une très forte demande pour d'autres exemplaires. Avec l'assentiment de la Chambre je propose, appuyé par M. Sifton:

Que le rapport du comité spécial chargé de l'examen du projet de loi (bill n° 10), portant modification de la loi sur le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, le procès-verbal de leurs délibérations et les témoignages qu'il a entendus, présentés à la Chambre le vendredi, 31 octobre, ainsi qu'un index convenable préparé par le greffier du comité, soient imprimés comme appendice aux Journaux de la présente session.

Que 1,000 exemplaires supplémentaires en anglais, et 250 exemplaires en français du rapport et des délibérations soient imprimés; et 50,000 exemplaires en anglais et 10,000 exemplaires en français dudit rapport soient imprimés et distribués sans délai et que l'application de l'article 74 soit suspendue à cet effet.

M. CAHILL: Le ministre entend-il distribuer ces exemplaires supplémentaires aux vétérans?

L'hon. M. CALDER: Plusieurs membres de la Chambre ont exprimé le désir d'avoir des exemplaires supplémentaires — jusqu'à 1,000 en certains cas — de ce rapport, et même si on les limitait chacun à deux ou trois cents exemplaires, les cinquante mille demandés n'iront pas bien loin.

M. McKENZIE: Dois-je comprendre que ces délibérations seront publiées dans un volume distinct ou bien feront-elles partie des Journaux de la Chambre?

L'hon. M. CALDER: Nous voulons faire incorporer dans les Journaux de la Chambre le rapport ainsi que le compte rendu de toutes les délibérations, y compris les dépositions. De plus, nous ferons imprimer le nombre d'exemplaires additionnels que mentionne la résolution.

L'hon. M. KING: De quelle façon le ministre entend-il faire la distribution de ces rapports? Est-ce que l'on tiendra compte des différentes circonscriptions électorales du pays ou a-t-il dans l'idée quelque plan particulier relativement à cette distribution?

L'hon. M. CALDER: On devrait adopter une règle, à mon avis, accordant un certain nombre d'exemplaires à chaque député. Dès que nous aurons satisfait aux demandes des membres du Parlement, les fonction-

naires que cela intéresse pourraient distribuer le reste suivant leur jugement. Je suis d'avis qu'un certain nombre d'exemplaires devraient être gardés à la disposition des membres du Parlement pendant une période de temps déterminée, après quoi le bureau de la distribution ou le fonctionnaire compétent pourrait distribuer le reste.

M. McKENZIE: Le Gouvernement a donc l'intention de faire imprimer le rapport et les témoignages sous forme de brochure?

L'hon. M. CALDER: Effectivement.

M. ROBB: Il est entendu, je le suppose, que lorsque le rapport sortira de l'imprimerie, il ne sera pas surchargé en aucune manière; pour ne citer qu'un exemple, j'espère qu'on n'y incorporera pas les discours des honorables députés qui ont proposé d'accorder de nouvelles gratifications aux vétérans et de renvoyer le rapport au comité.

L'hon. M. CALDER: La motion est assez explicite.

#### QUESTIONS.

#### AMNISTIE EN FAVEUR DES INSOUMIS A LA LOI MILITAIRE.

M. GAUVREAU demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de notifier aux autorités impériales qu'il serait désirable et même nécessaire que Sa Majesté le roi George V proclamât une amnistie générale pour tout son empire, en faveur des particuliers qui ont enfreint la loi du service militaire, soit en Angleterre ou dans les dominions, le jour de la proclamation officielle de la paix?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement se propose-t-il de profiter de la proclamation officielle de la paix au Canada pour accorder une amnistie générale aux insoumis de la loi du service militaire, surtout à ceux qui sont fils de cultivateurs et qui ont toujours compris que les services rendus sur la ferme valaient autant que leur enrôlement dans l'armée expéditionnaire?

L'hon. M. DOHERTY (au nom du ministre de la Milice): Toute décision que le Gouvernement pourra prendre à ce sujet sera annoncée en temps et lieu.

#### DEPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX PUBLICS.

M. CAMPBELL demande:

1. Quel est le coût estimatif du posage des rails sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, du mille 332 à Port Nelson, mille 424?

2. L'état financier du pays peut-il permettre ces frais?

3. L'état financier du pays permet-il la dépense de \$1,329,000 sur le canal de la Trent, cette année?

4. L'état financier du pays permet-il la dépense de \$3,675,000 sur le canal Welland, cette année?